

Bagnole, le 13 septembre 2017

Luc Farré  
Secrétaire général  
21, rue Jules Ferry  
93177 Bagnole  
☎ 01.48.18.88.29  
unsa-fp@unsa.org  
N/Réf : LF/AP/SM/13/09/2017 C 40

Monsieur Thierry LE GOFF  
Directeur général  
de la Direction Générale de l'Administration  
et de la Fonction Publique  
139 rue de Bercy  
75572 Paris cedex 12

Objet : Demande d'audience au sujet de la création d'un corps de personnels de direction pour l'enseignement agricole

Monsieur le directeur général,

Le SEA-UNSA, syndicat majoritaire à la CCP des directeurs d'Établissements Publics Locaux d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole (EPLEFPA), revendique de longue date la création d'un corps de personnels de direction pour les EPLEFPA. Nous avons sollicité une rencontre il y a un an sur ce sujet qui est restée sans réponse.

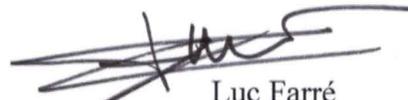
Ce syndicat vient d'être informé du refus par la Direction Générale de l'Administration de la Fonction Publique de la création de ce corps. La tension est forte chez les collègues concernés qui espéraient réellement voir ce dossier aboutir.

La gestion actuelle des directeurs de l'enseignement agricoles publics, sans corps, ne saurait résister à la modernisation prônée par les gouvernements successifs. Il est temps de créer un corps de personnels de direction, à l'instar de celui de l'Éducation nationale, permettant la sécurisation et la fluidité des parcours professionnels, ainsi que la garantie de la neutralité et de la continuité de l'action publique.

C'est pourquoi nous souhaitons qu'une délégation de l'UNSA puisse être reçue pour expliquer sa demande et ses arguments sur la création d'un corps de personnels de direction dans l'enseignement agricole.

Veuillez agréer, Monsieur le directeur général, l'expression de ma très haute considération.

*Avec mes remerciements*



Luc Farré  
Secrétaire général  
UNSA Fonction Publique